

**Intervention Ecolo  
au Conseil communal de Verviers  
séance du 29 avril 2013**

**Document à destination de la presse et du secrétaire  
communal**

**Point 9 et 10 – MOBILITE – Concession de la gestion du stationnement sur la voie publique  
et dans les zones de parking**

Nous avons précédemment voté contre le principe de la concession de la gestion du stationnement et nous allons maintenir notre vote contre aujourd'hui.

Bien sûr, il y a du positif dans cette concession et la convention qui nous est soumise ce soir. La gestion du stationnement doit être plus proactive. Une signalisation dynamique des parkings est intéressante. Mais le plan de stationnement qui doit être mis en place ne nous convainc toujours pas aujourd'hui. Nous ne parvenons toujours pas à avoir une vue d'ensemble du résultat escompté. Nous avons souvent insisté ici même sur la nécessité de développer des parkings de délestage en ceinture autour de l'hyper-centre. Parkings de délestage essentiel pour désengorger notre centre-ville, et miser sur la mobilité douce et à la piétonisation. C'est la condition sine qua non d'une mobilité et d'un stationnement bien pensés. Petit à petit, c'est bien vers cela que la ville se dirige. Mais pour être attractifs, ceux-ci devront obligatoirement être gratuits ou nettement moins chers que les autres formules de stationnement. La Ville se doit de garder la main... Pour rappel, parmi les critères d'attribution figurait, bon dernier avec seulement 10% des points, le niveau de co-gestion laissé à la ville pour lui permettre de faire évoluer certaines modalités de gestion en fonction du plan de stationnement. Avec cette concession, et même en gardant la responsabilité de la politique tarifaire, nous réduisons indéniablement notre marge de manœuvre en matière de mobilité.

Une remarque importante concernant le parking à étage envisagé sur l'actuel parking de la piscine. Si rien n'est encore confirmé à ce sujet, pour des raisons techniques/juridiques, (la convention parle simplement de maximalisation du nombre de places) il était tout de même fait état dans le dossier que « le concessionnaire étudiera la possibilité d'y aménager un parking en superstructure d'environ 140 places grâce à la création de niveaux supplémentaires par une construction en acier géré par un système de barrières mobiles ». Envisager la création d'un tel parking à étages à cet endroit stratégique nous semble contre-productif et inopportun : d'abord parce qu'il est situé juste devant une entrée d'école fort fréquentée, ensuite parce qu'il ne pourra que porter atteinte à un des seuls espaces verts situés en centre-ville, enfin parce qu'il est trop proche de l'hyper-centre. Pourquoi, par contre, ne pas envisager une telle construction sur le parking « Belgacom », qui doit de

toutes façons être également réaménagé par la société, à l'expiration, anticipée ou non, du bail qui le concerne ?

Concernant les tarifs qui seront d'application, il est établi que « la Ville peut adapter les zones de stationnement réglementé, les horaires, durées et tarifs, et une compensation financière ne pourra être demandée par le concessionnaire que dès lors que la décision de la ville mettrait en péril l'équilibre financier de la Concession ». Quelle est l'intention de la Ville concernant la gratuité du parking le samedi après-midi ?

Concernant les parkings « Rue du pont » et « Lainière » : il est prévu leur fusion et exploitation par horodateurs. Ceux-ci sont utilisés par le personnel de la Ville et du CPAS, ainsi que par les visiteurs de la résidence la Lainière (maison de repos du CPAS). Or aucune solution n'est actuellement sur la table pour permettre le maintien de la gratuité pour ces différents usagers !

Dernière remarque concernant le comité d'accompagnement qui devra être mis en place : l'opposition n'y est pas représentée. Alors qu'il aura un rôle, notamment, pour décider des investissements importants (avant approbation si nécessaire par le Collège ou le Conseil) ou pour suivre via les tableaux de bord demandés l'évolution de l'exploitation.

D'un point de vue financier, le montant minimum garanti à la Ville par le concessionnaire est de 879.580 euros. Le parking payant constitue une rentrée financière importante (1.100.000 euros pour 2010). Nous espérons évidemment que la ville sera nettement gagnante à ce niveau. Même si nous considérons qu'elle aurait également pu l'être en renforçant elle-même son contrôle du stationnement via l'engagement d'agents constatateurs supplémentaires. Toute privatisation a toujours un impact en terme de personnel également, même si l'Echevin a pu nous rassurer concernant le sort des deux agents constatateurs actuels. Philosophiquement, politiquement, ce choix continue de nous poser problème.

La gestion du stationnement est un outil essentiel, quand on réalise à quel point la mobilité est et sera un enjeu majeur pour le développement de la ville. La rotation doit être favorisée en centre-ville, des parkings de délestage attractifs mis en place à proximité de l'hyper-centre. Nous serons attentifs à toutes ces questions.

### **Point 17 – CPAS – Budget 2013**

On ne peut pas dire que votre note de politique générale soit très enthousiasmante ! Il y est plus question de restrictions, de contrôles, de moyens limités, d'attestations à fournir... que de politiques sociales.

«Etre social, c'est d'abord être juste» semble dire la majorité. Heureusement que vous n'avez pas inversé votre slogan qui donnerait alors : «Etre juste, c'est d'abord être social» parce qu'alors vous auriez quelques problèmes de compréhension avec la notion même de justice parce que votre politique sociale, en réalité, est un peu juste... pour pouvoir être qualifiée de sociale.

Vous fustigez les anciennes majorités auxquelles vous avez chacun participé en disant qu'elle avait poussé à la surconsommation sociale. A voir l'état de pauvreté des verviétois, encore bien qu'il y a eu surconsommation sociale, parce qu'autrement je ne sais pas où nous en serions.

Nous épingleurons trois domaines qui nous semblent emblématiques de la «politique sociale» ou plutôt de l'absence de politique sociale que vous entendez mener.

1. L'intégration : en gros, pour vous, l'intégration passe essentiellement par la maîtrise du français et pour cela, vous proposez deux pistes : obtenir une attestation d'inscription et de fréquentation des cours de français et un budget additionnel de 40.000 €. Soyons sérieux ! L'intégration est un défi majeur pour les années à venir qui ne passe pas seulement par l'apprentissage du français. Qu'on soit clair : lorsque vous dites que la maîtrise de la langue française est très importante pour les personnes. On est tout-à-fait d'accord. Elle est primordiale. On est aussi d'accord avec votre majorité lorsqu'elle dit que c'est une des garanties de la dignité humaine. Vous avez mis un petit budget de 40.000 €, ce qui est déjà très bien. Mais, il ne s'agit pas uniquement de savoir parler le français pour se sentir intégré dans une société. D'ailleurs, il y a des personnes dont la famille est belge depuis 1830 et qui pourtant, se sentent en exclusion totale de la vie sociale. De plus, il serait intéressant de discuter avec votre majorité de ce que vous entendez par intégration car on n'en a pas la même conception.

2. Le logement : nous sommes heureux de lire que l'objectif, c'est d'assurer un logement décent pour tous. Par contre, lire que la seule mesure concrète proposée pour atteindre cet objectif, c'est je cite : «le non octroi de la caution locative pour tout logement suivi par la commission santé-sécurité de la ville ou frappé d'un arrêté d'inhabitabilité» est surprenante. Evidemment, qu'il faut refuser les cautions locatives pour des logements insalubres. Evidemment, qu'il faut lutter contre les marchands de sommeil. Nous sommes surpris qu'une telle politique n'ait commencé qu'il y a à peine deux ou trois ans. Mais nous doutons fortement que refuser une caution locative pour un logement insalubre soit une mesure suffisante pour garantir un logement décent à tous. Il faudrait une politique ambitieuse de logements sociaux, accompagnée d'un important développement de l'AIS «Logeo». Seule cette offre suffisante de logements de qualité à des prix abordables, pourrait mettre en échec les visées mercantiles des marchands de sommeil...Nous craignons cependant que le but inavoué de votre politique en la matière, soit de décourager une certaine population de s'installer à Verviers ou d'y rester. Comme vous l'a justement dit Paul Fauconnier, notre conseiller CPAS : «votre but est peut-être de créer un Knokke sur Vesdre !».

3. L'étude sur le profil des bénéficiaires au niveau réinsertion socioprofessionnelle. Bien entendu, vous avez en partie raison quand vous affirmez, je cite : «il est important d'avoir une vision précise des différents types de public à charge du CPAS, de la durée et du type d'aide octroyée, des procédures en vigueur afin d'avoir des objectifs précis à long terme et de prendre des mesures plus concrètes». Mais vous avouerez que quand on lit cela on n'est encore nulle part ! De plus, votre remarque doit être très légèrement nuancée. Cela fait onze ans que professionnellement, je travaille dans la réinsertion socioprofessionnelle et je peux vous dire que j'ai eu de très nombreuses surprises, notamment avec les articles 60. Parfois,

de très mauvaises surprises avec ce que votre majorité appellerait les «meilleurs» et parfois d'excellentes surprises avec des personnes dont je pensais qu'on allait «essayer de les employer quand même sans pourtant trop y croire». J'ai même modestement appris qu'il fallait croire dans les potentialités de chacun. Ce sont vers les personnes les plus fragiles que nous devons prioritairement diriger notre attention.

Voilà donc pour cette note de politique générale, bizarrement sous-titrée : «Nos défis pour 2013». Si ce sont là, vraiment les défis que vous vous assignez, on ne peut pas dire que vous placez la barre bien haute !!! De manière générale, nous avons là un budget et une politique qui ne nous semblent pas traduire nos préoccupations pour ce qui est de l'intégration, de l'émancipation sociale et de la prise en compte des difficultés vécues par une population victime d'un système qui fait les riches toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. L'ascenseur social est en panne depuis longtemps, sauf dans le sens de la descente, et ce n'est certainement pas votre budget qui va arranger le problème. Et ce sera probablement encore pire l'an prochain puisqu'à partir de 2014, vous n'indexerez plus l'intervention communale que de 1% l'an au lieu de 2%.

Nous voudrions aussi dire un mot concernant la fraude sociale. Une institution publique ne peut évidemment accepter aucune forme de fraude. Je voudrais aussi signaler à la population verviétoise que désormais, depuis quelques années il existe un outil fédéral appelé «banque carrefour de la sécurité sociale» qui est relativement efficace pour lutter contre certaines formes de fraude sociale. Ecolo souhaiterait d'ailleurs qu'un outil similaire puisse exister pour lutter contre la grande fraude fiscale, ce qui permettrait selon les choix politiques des électeurs, soit de renforcer les politiques de solidarité soit de payer moins d'impôts pour les classes populaires et les classes moyennes ou un mixte des deux. Mais ce qui nous inquiète, c'est qu'à force de répéter pour des raisons électoralistes que la priorité des priorités de cette majorité est la lutte contre la fraude sociale, vous risquez de faire croire aux verviétois qu'une majorité de personnes titulaires du revenu d'intégration sociale serait des fraudeurs ce qui est évidemment totalement faux car c'est une infime minorité qu'il faut combattre. Je vous rends attentif à la portée de vos discours.

Nous souhaiterions aussi beaucoup insister sur le peu de réaction de votre majorité concernant les mesures prises par le gouvernement fédéral, qualifiées très justement et avec beaucoup de fierté, par Charles Michel de gouvernement de centre-droit et qui toujours selon Charles Michel sont largement inspirées par les idées du MR. Ces mesures vont avoir un impact considérable sur les CPAS donc sur les impôts communaux des communes pauvres dont la nôtre. Avant ce gouvernement-ci, il y avait déjà la chasse aux chômeurs qui en réalité, est un simple transfert de caisse de la sécurité sociale vers les communes pauvres mais il y a aussi désormais la dégressivité des allocations de chômage dont il est difficile d'évaluer actuellement l'impact exact sur nos CPAS et surtout à partir du 1/1/2015, l'exclusion des personnes en allocations d'attente. Et là, nous avons une étude très précise de la FGTB de Verviers sur l'impact de cette mesure sur les CPAS de notre arrondissement. De nouveau, nous sommes devant un transfert de la solidarité fédérale vers la solidarité entre pauvres des communes pauvres. Tout ceci est proprement scandaleux et il est faux de dire, que les mandataires locaux n'ont pas d'influence sur les dirigeants nationaux de leur parti respectif pour faire changer les choses.

Par conséquent, vous comprendrez que nous voterons contre ce budget.

Nous souhaiterions terminer en remerciant les travailleurs du CPAS pour leur dévouement dans leur mission sociale. Pour le vote, nous demanderons l'appel nominal car nous avons entendu dire que les membres de la majorité n'approuvaient pas tous ce budget. L'appel nominal permettra de clarifier les choses.

#### **Point 37 - illuminations de fin d'année**

Nous sommes favorables au principe des illuminations de fin d'année. En allant revoir les conditions du marché, nous émettons les trois remarques suivantes :

1. Vous allez remettre tout le dossier dans les mains du privé. A terme, nous perdons tout le matériel de la Ville qui sera racheté par le privé. N'y perd-on pas financièrement à moyen terme ?
2. Comme il s'agit d'une opération intéressante pour le public en termes de convivialité mais surtout très importante pour les commerçants, nous souhaiterions que vous privilégiez principalement les rues commerçantes.
3. Nous estimons à la lecture du cahier de charges que vous n'insistez pas suffisamment sur le bilan global du coût des illuminations et sa consommation énergétique.

#### **Point 44 – BULLETIN COMMUNAL – Renouvellement du marché**

Nous regrettons le manque d'efforts par rapport aux critères écologiques à savoir du papier recyclé ou des encres végétales qui peuvent donner exactement le même résultat, pour le renouvellement du marché du bulletin communal, et nous pensons que la Ville de Verviers doit évidemment montrer l'exemple en la matière. En 2013, cela nous paraît vraiment élémentaire ! Nous voterons donc contre ce point.

#### **Point 45A .- Installation de fontaines à eau dans les écoles communales - Point inscrit à la demande de Mme DARRAJ, Conseillère communale.**

Monsieur l'Echevin de l'Instruction publique,  
Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal,

Ecolo voudrait vous amener à une réflexion, qui a été initialement proposée par la Ligue des familles.

Verviers, capitale wallonne de l'eau, regorge de fontaines en tous genres. Les beaux jours reviennent et il ne faut pas oublier de s'hydrater. Sur 13 écoles ayant répondu, à la demande la Ligue des familles, à la question « mettez-vous de l'eau à la disposition des élèves », 3 proposent de l'eau uniquement le midi. Ne pourrait-on pas permettre à nos petites têtes blondes ou brunes de boire gratuitement de l'eau de bonne qualité dans leurs écoles et ce grâce à des fontaines à eau ?

L'installation de fontaines à eau à jet vertical relié au réseau de distribution publique d'eau est particulièrement recommandée pour éviter le gaspillage et l'utilisation de gobelets non réutilisables. Elles permettent également de sensibiliser les enfants, aussi bien à la valeur de l'eau, qu'à sa bonne gestion et sa bonne utilisation. Elles peuvent aussi sensibiliser à la question de la quantité de déchets produits par les emballages des boissons.

Par ailleurs, les jeunes de moins de 20 ans consomment en moyenne 0,45 litre de boissons sucrées par jour. L'apport calorique nécessaire quotidiennement se voit presque doublé avec ces junk boissons, plus déshydratantes que désaltérantes, qui sont généralement facteurs de surpoids et d'obésité chez les enfants.

Pour ces raisons, à la fois environnementales et de santé publique, que penseriez-vous d'activer un projet pilote dans une de nos écoles communales ?

Je vous remercie pour vos réponses.

#### **Question orale : Accès des PMR au Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Lors du Conseil communal du mois de janvier, je suis intervenue au sujet de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle du Conseil communal au sein de notre hôtel de ville classé sur lequel on ne peut actuellement réaliser les aménagements nécessaires. C'était ma première intervention au sein de ce conseil et cette problématique m'interpelle particulièrement.

Aujourd'hui nous déplaçons notre Conseil dans l'espace Blavier qui est, lui, adapté pour recevoir les personnes à mobilité réduite, puisque Madame la Présidente du Conseil se trouve provisoirement dans le même cas.

Cette situation doit-elle rester provisoire ? Ne peut-elle pas constituer une solution au problème d'accessibilité de l'hôtel de ville (et de sa petite capacité d'accueil qui est problématique lorsque le public est nombreux) ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Nezha Darraji

Quand je lis le plan de gestion de L'ASBL Aqualaine, j'ai tendance à croire que celle-ci navigue tranquillement sur la Vesdre sans aucune raison de se mettre en pelote. Table rase des conflits entre l'ancien capitaine et son vassal, entre l'ancien berger et ses moutons.

Quand je lis vos commentaires, je vous découvre même prêt comme dirait le poète Nicolas Boileau à

« vous hâter lentement et sans perdre courage, 20 fois sur le métier remettre votre ouvrage »

et je vous cite :

« il est indispensable de dynamiser les deux sites »

« réinvestir dans cette institution »

« ce plan de gestion intègre une réorganisation des espaces et une amélioration de l'outil pour une plus grande satisfaction du client »

Je dis BRAVO ! et je me tourne tout guilleret vers les chiffres :

Augmentation du poste expositions ? heu ... non !

Augmentation du subside ? oh ... non plus !

Investissement dans la scénographie ? que nenni !

Equipermeuble et immeuble ? ce poste est à zéro sur cinq ans !

Le doute s'installe... je lis donc la suite de vos commentaires...

Et je vous cite à nouveau :

« A l'avenir, la Maison du Tourisme sera probablement installée en centre ville et L'ASBL Aqualaine reprendra ses obligations d'ouverture tout en visant le minimum requis en tant qu'attraction touristique sous peine de perdre sa reconnaissance et de s'exposer au remboursement des subventions régionales »

La cardeuse à rouleaux s'enraye et se transforme en écharpilleuse !

la belle laine promise se transforme en flocons juste bons à rembourrer un matelas !

Tout de même convaincu par l'ambition culturelle et touristique de votre majorité, je garde un espoir secret ...

Jusqu'en 2017, les fonds FEDER obtenus nous imposent de maintenir la scénographie en l'état.

Retour au chiffre ! mais pour y constater à nouveau qu'aucun budget n'est dégagé ne fut-ce que pour étudier un nouveau projet !

Pour garantir la survie de l'ASBL, pour motiver le personnel, pour lui garantir son emploi !!

Mes questions seront donc les suivantes :

Confirmez vous la reconduction de la convention relative à la prise en charge des frais d'énergie par la Ville jusqu'en 2016 ?

Avez-vous une réelle ambition pour cette ASBL et si oui, quand comptez-vous démarrer l'étude du renouvellement de l'expo permanente ? Avec quels moyens ?

Pouvez-vous rassurer le personnel sur son avenir à 5 ans ?

Je vous remercie



**De:** malik ben achour [malikbenachour@hotmail.com]  
**Envoyé:** vendredi 31 mai 2013 12:23  
**À:** THEODORY Renaud  
**Objet:** RE: TR: PVCC 2013.04.29  
Désolé pour la réponse tardive.  
Voici :

"C'est un plan de gestion qui diminue drastiquement la dotation de la Ville (qui passe de 890 00 à 775 000) et qui prévoit une indexation de 1,5% alors qu'il en faudrait 2% pour assurer la pérennité de la RCA dont, je pense, vous reconnaissez maintenant tous (ou presque tous) l'utilité. Très franchement, avec un plan de gestion comme celui-là, vous préparez la mort de la RCA ou, en tout cas, vous allez la mettre face à des difficultés importantes dès 2016. Nous voterons donc contre sur ce point.

Pourriez-vous d'ailleurs nous dire si, dans ce contexte-là, la gestion des infrastructures culturelles est tj d'actualité ?"

---

**From:** Renaud.THEODORY@verviers.be  
**To:** malikbenachour@hotmail.com  
**Date:** Fri, 31 May 2013 08:55:19 +0200  
**Subject:** TR: PVCC 2013.04.29

M. BEN ACHOUR,  
Un petit rappel svp.  
Bien à vous.



---

**De :** THEODORY Renaud  
**Envoyé :** mardi 28 mai 2013 9:21  
**À :** BEN ACHOUR Malik  
**Objet :** PVCC 2013.04.29

Bonjour M. BEN ACHOUR,

En vue la phase terminale de la rédaction du P.V. de la séance du Conseil communal du 29/04/2013, voulez-

vous bien me transmettre votre intervention concernant le point ci-dessous svp ?

**° 13.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Plan d'entreprise 2013/2018 - Actualisation -Approbation.**

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Conseiller communal (voir annexe page \*);

Entendu la réponse de M. le Président qui précise qu'il fallait recentrer les missions de la R.C.A.;

Entendu la réponse de M. MOSON, Echevin, qui précise que le Groupe P.S. a approuvé le plan de gestion au Conseil d'Administration de la R.C.A., ce qui est paradoxal. Le plan de gestion fait apparaître un sous financement de la R.C.A., même avec une indexation de 2 %. La solution sera envisagée ultérieurement en fonction des moyens à notre disposition. Il y a eu une remise en ordre à faire au niveau de la R.C.A., notamment la reprise du personnel de la M.V.S. et il a fallu recentrer différents éléments coûteux. La Ville doit assumer aussi des promesses du passé à l'égard des clubs sportifs. La R.C.A. s'est centrée aujourd'hui sur la gestion des infrastructures sportives avec une réelle nécessité de la R.C.A. dans cette gestion. Le transfert des infrastructures structurelles est également toujours à l'étude et la piste reste ouverte;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S., qui s'étonne des propos tenus par l'Echevin des Finances. Elle précise que les clubs sportifs doivent toujours être aidés, pour l'avenir aussi;

Entendu la réponse de M. le Président qui rappelle que la Majorité prône la transparence;

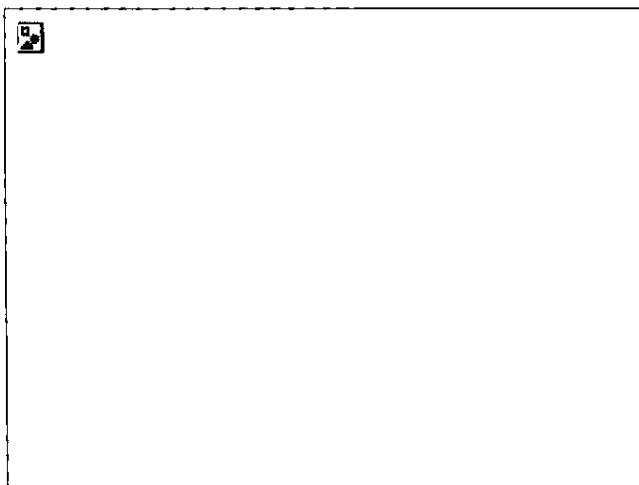
Par 24 voix contre 11,

DECIDE :

d'approuver le plan d'entreprise 2013/2018 de la R.C.A. "Synergis" et les nouveaux résultats 2013/2018, suite au vote du budget communal de l'exercice 2013;

d'approuver le budget 2013 de la R.C.A. "Synergis" et faisant partie intégrante du plan d'entreprise 2013/2018 (résultat : - 249.217,00 €).

Merci d'avance et bonne journée.



---

Ce message n'engage nullement l'Administration Communale de Verviers et est transmis à titre informel. Tout courrier officiel doit toujours être confirmé par lettre signée par le Secrétaire communal et par le Bourgmestre ou un Echevin délégué. Par avance merci pour votre compréhension.

Ayez une pensée pour la nature... N'imprimez ce mail que si c'est nécessaire

# Présentation du budget 2013 Note de Politique Générale et perspectives

29 avril 2013



CPAS  
de Verviers

# Remerciements

- A Madame le Secrétaire, Marie-Hélène CHARLIER
- A toute l'équipe du service des finances et particulièrement à Alexandre CHAPELLE

# Introduction

La présentation d'un budget est toujours un moment privilégié pour souligner les missions qui incombent à l'institution concernée.

Les particularités du CPAS de Verviers sont le niveau, la qualité mais aussi le coût relatif de ses services.

Il faut se réjouir globalement de l'action sociale développée à Verviers tout en faisant preuve de réalisme et pas uniquement sur le plan financier.

Avant d'en venir à une série de considérations et d'observations, place aux chiffres et aux ratios...

# Le CPAS c'est ...

- Un budget global annuel de l'ordre de **60 millions d'€**
- Des dépenses d'aide sociale de l'ordre de : **24.000.000 d'euros/an** (Interventions directes tous services confondus)
- Une **administration centrale composée de plusieurs services** : Financier, Juridique, Personnel, Recette, Secrétariat, Informatique, Travaux
- **Plus de 3000 bénéficiaires de l'aide sociale**
- Un **Service d'Aide générale qui gère plus de 2000 dossiers** (moyenne mensuelle sur base annuelle)
- Une **Maison de l'insertion**, composée d'un service d'insertion socioprofessionnelle et d'un service d'insertion sociale et qui suit près de 1600 personnes.
- Un **Dispositif d'Urgence Sociale**
- **5 Maisons de Repos et de Soins** pour un total de **532 lits publics**
- Un **Service d'Aide à l'Enfance et 3 Maisons d'enfants**
- Une **Maison de l'Energie**
- Un **Service de Médiation de Dette**

Au total, ce sont plus de **700 personnes** qui travaillent au sein du **CPAS de Verviers** !



# BUDGET

# Budget extraordinaire

Le budget extraordinaire confirme la volonté et la capacité du CPAS de poursuivre et d'achever la modernisation et le renouvellement de son offre en Maisons de Repos et de Soins.



Total investissement : **2.588.000 €**

→ Dont **929.000 €** pour la MRS de Stembert (19.500.000 € déjà inscrit en 2012)

→ Dont **426.000 €** pour la MRS de Saint-Joseph

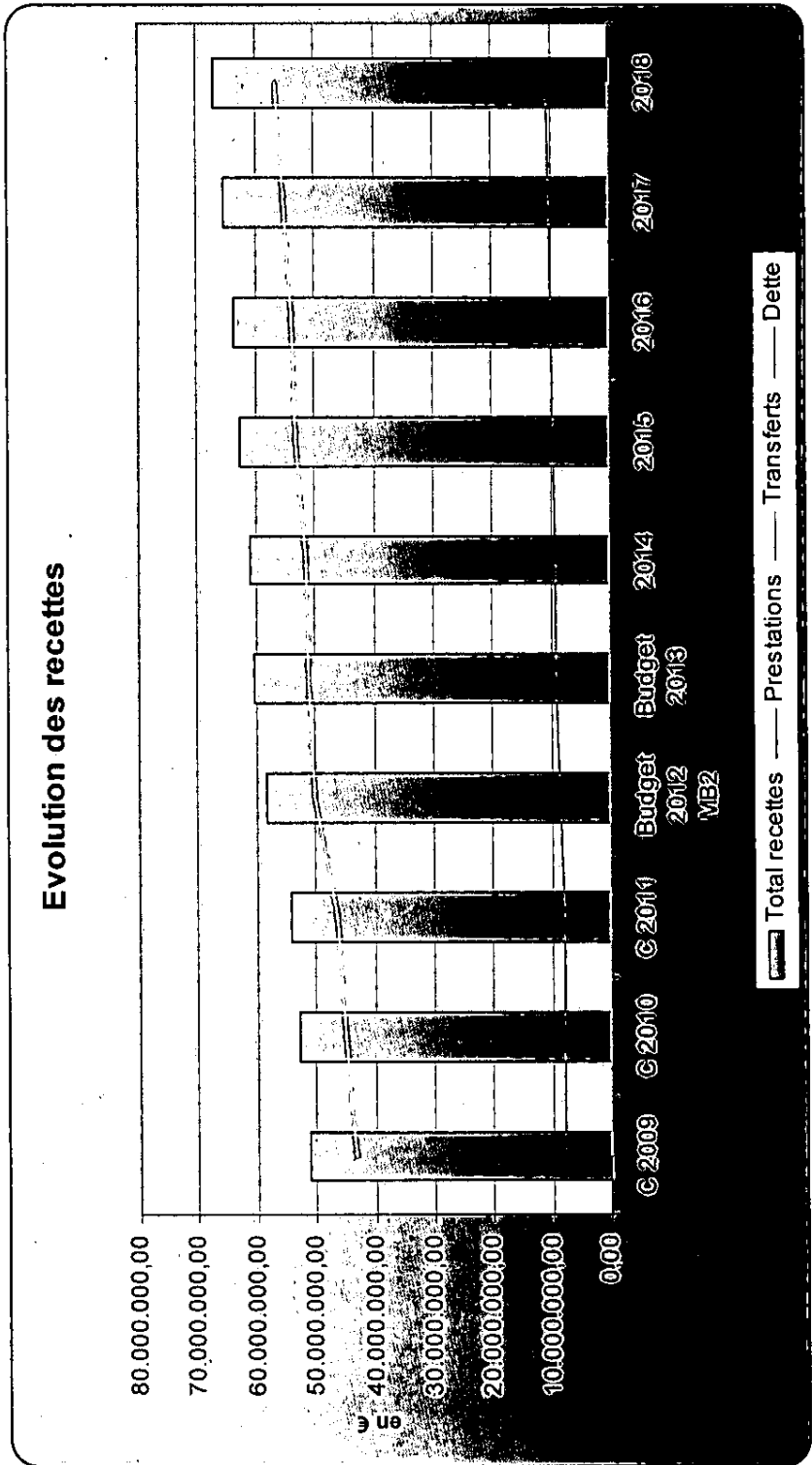


# Budget ordinaire

Le budget ordinaire confirme la volonté et la capacité de l'autorité de prendre ses responsabilités et de **gérer l'institution en fonction des moyens disponibles.**

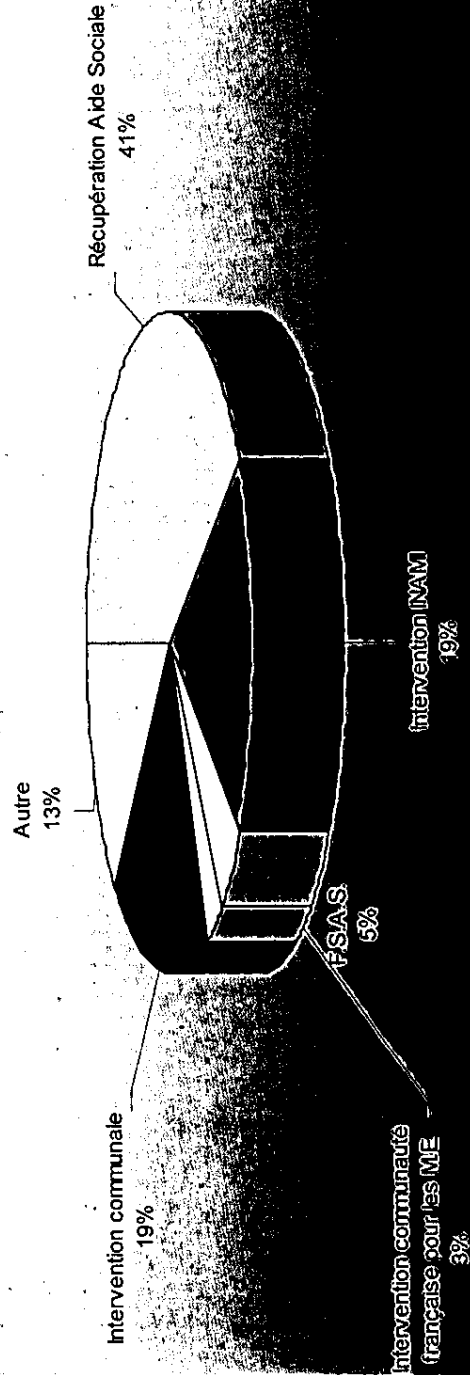
Le CPAS entend par là contribuer au respect de la trajectoire budgétaire communale et montrer même l'exemple en **adoptant des mesures de saine gestion et en intégrant les premières mesures structurelles** que décidera le Collège avant la fin juin.

# Budget ordinaire - Recettes



# Budget ordinaire - Recettes

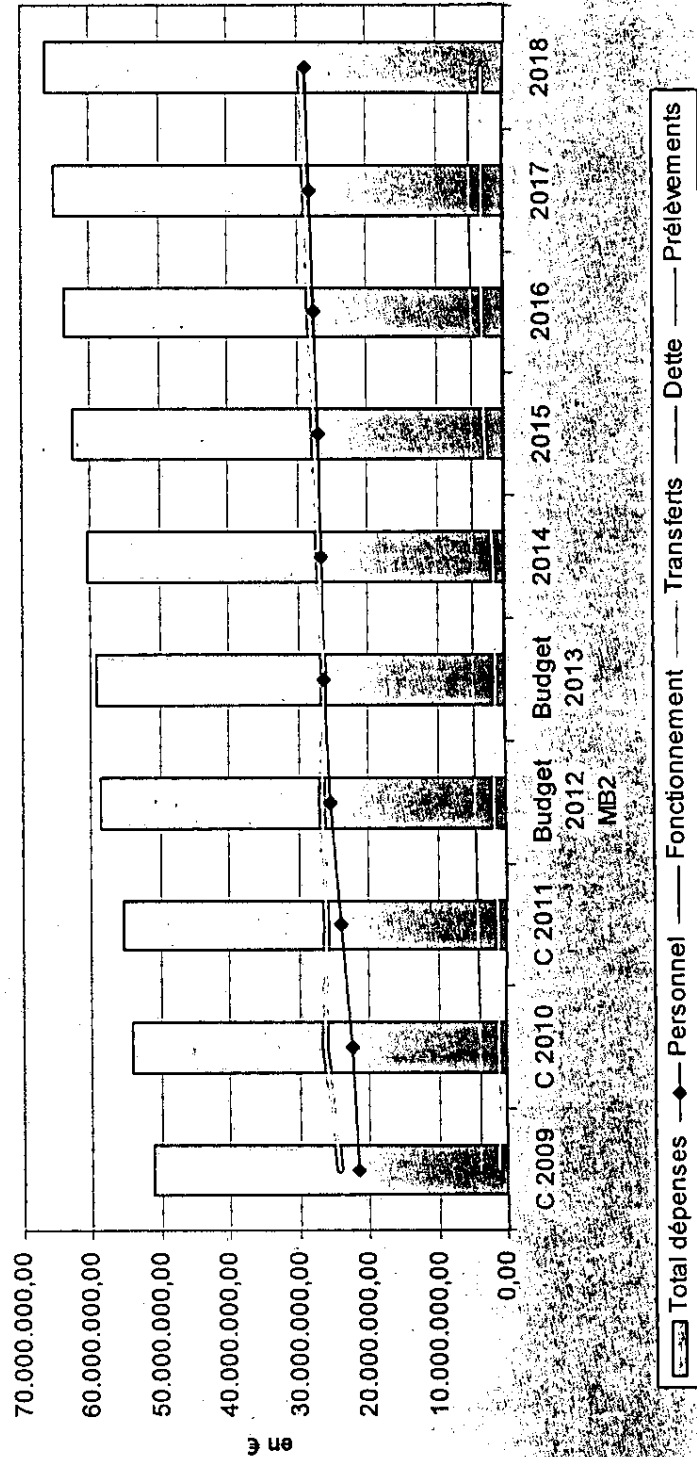
Répartition des principales recettes de transferts - Budget 2013





# Budget ordinaire - Dépenses

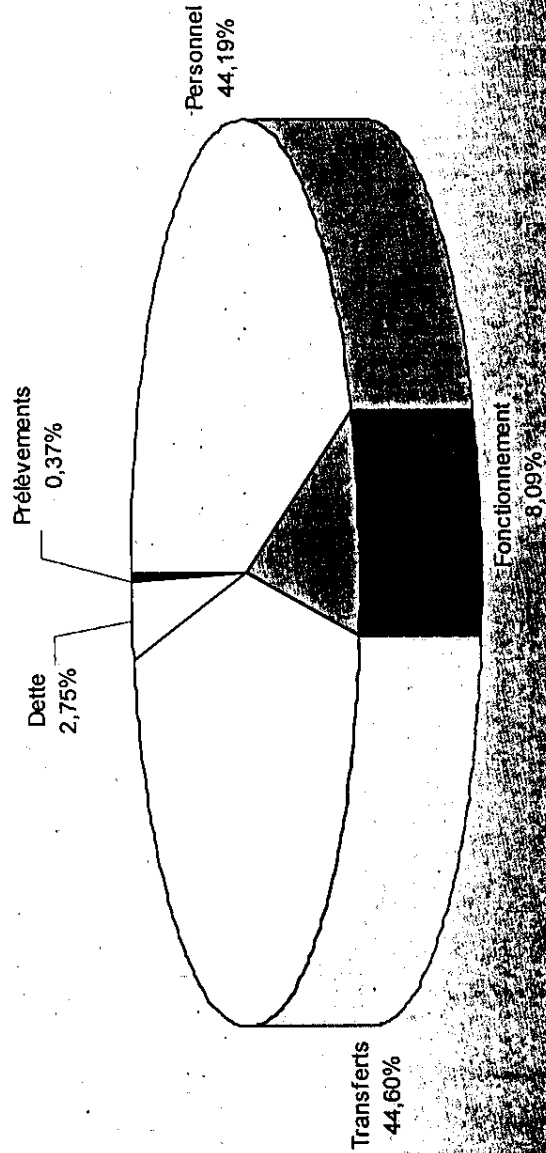
Evolution des dépenses



Total dépenses 
  Personnel 
  Fonctionnement 
  Transferts 
  Dette 
  Prélèvements

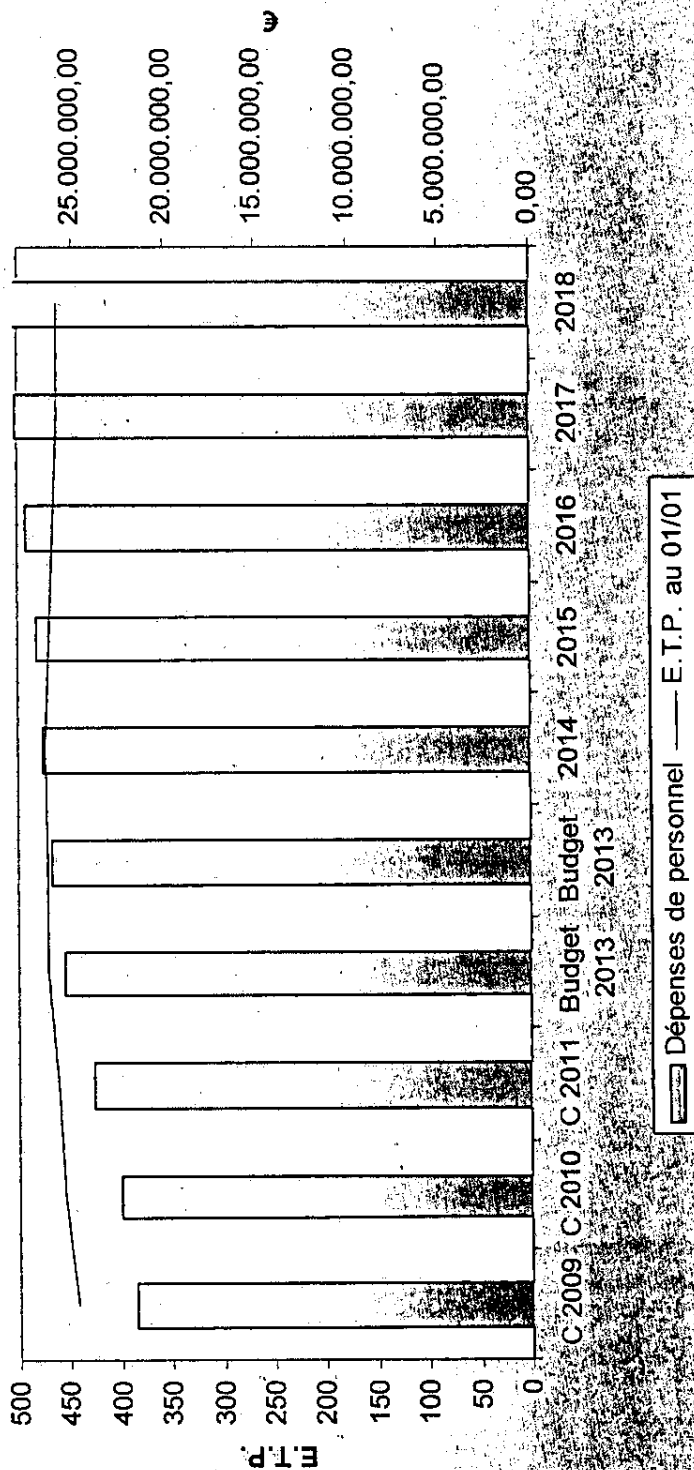
# Budget ordinaire - Dépenses

Répartition des dépenses du serv. ordinaire 2013



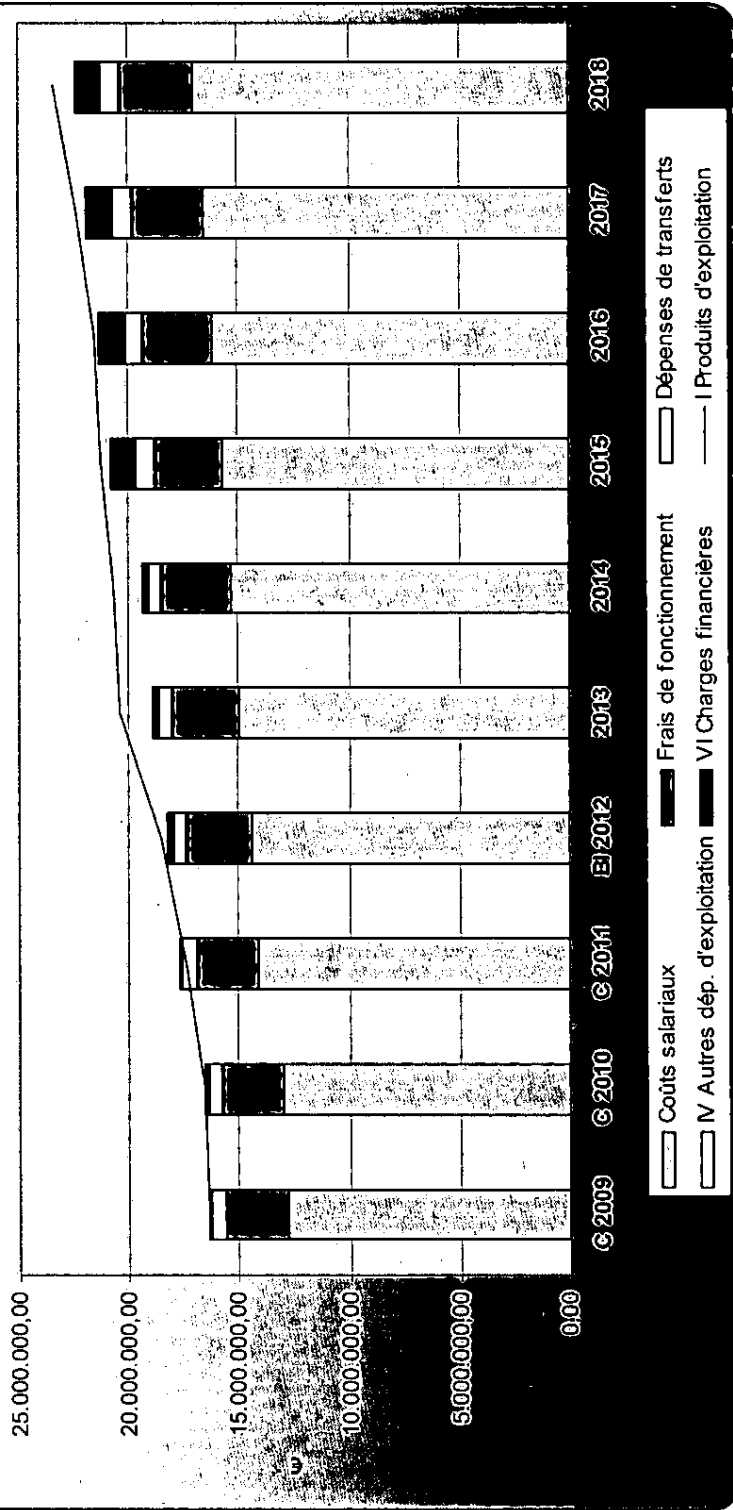
# Budget ordinaire - Dépenses

Evolution des dépenses de personnel par rapport aux E.T.P.



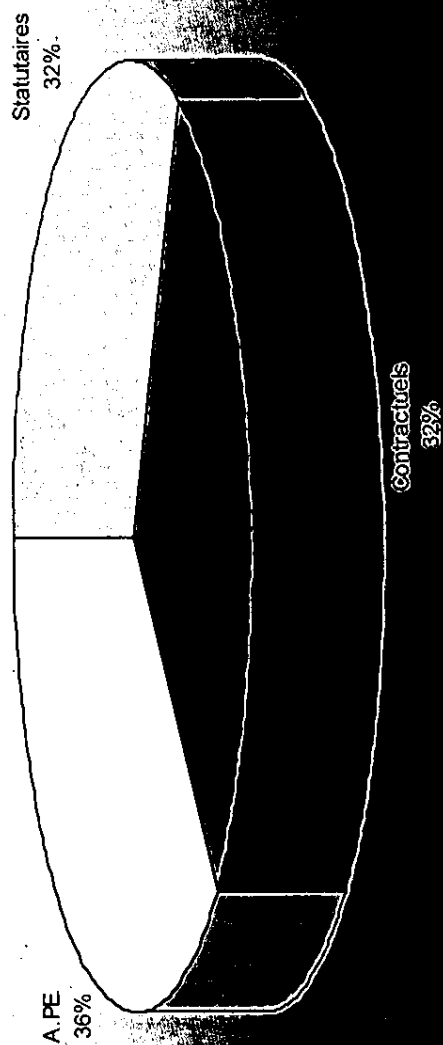
# Budget ordinaire – Focus MRS

Comparaison dépenses - recettes



# Budget ordinaire - Dépenses

Répartition des catégories de personnel





## **Le budget ordinaire traduit en chiffre les priorités définies par la Note de Politique Générale :**

- Faire face aux charges futures prévisibles en matière de **pensions**
- Etre prêt à faire face aux éventuels problèmes financiers qui découleraient des **sanctions chômage**
- Lutter contre toutes formes d'**abus sociaux**
- Réussir l'**intégration socio-professionnelle**
- Analyser plus précisément le **profil des bénéficiaires**
- Améliorer les **synergies**
- **Remettre à l'emploi plus efficacement**
- Accorder une attention particulière à l'**accompagnement des seniors**

# Note de Politique Générale

Cela est d'autant plus important que les lendemains qui s'annoncent ne chanteront pas ...

- En raison des mesures et réformes fédérales
- En raison des mesures et réformes régionales qui suivront inévitablement
- En raison des incertitudes qui planent sur la relance économique locale
- En raison de la structure de la population locale et du coût relatif de la politique sociale



CPAS  
de Verviers

Le défi majeur sera donc de satisfaire des besoins en augmentation en tenant compte de la contraction des ressources et des moyens.

Afin d'atteindre l'objectif, pour être plus juste et plus efficace la **politique sociale de ces 3 dernières années doit être accentuée et renforcée.**

**Face à ce constat :**

**Quelles sont les mesures à  
prendre?**



# MESURES LIEES AUX MISSIONS DU CPAS

# Mesures liées aux missions du CAPS

## 1. Faire face aux charges financières futures

- Revoir le plan de gestion quinquennal du CPAS
- Valoriser le patrimoine

## 2. Lutter contre les abus sociaux

- Mise en place une Task Force anti-fraude

## 3. Réussir l'intégration socio-professionnelle

- Encadrer l'apprentissage du français
- Etudier le profil des bénéficiaires et apporter des réponses spécifiques

# Mesures liées aux missions du CAPS

## 4. Renforcer les synergies

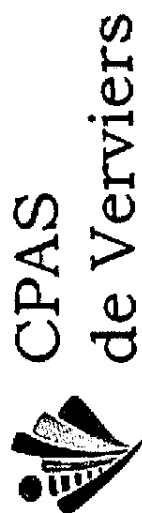
- Avec la ville
- Avec le monde associatif souscrivant à nos objectifs
- Avec les communes voisines

## 5. Remettre à l'emploi plus efficacement

- Mise en place d'une Task Force Emploi

## 6. Améliorer l'accompagnement des seniors

- Favoriser le maintien à domicile
- Développement de résidences-services par le biais de partenariats publics-privés

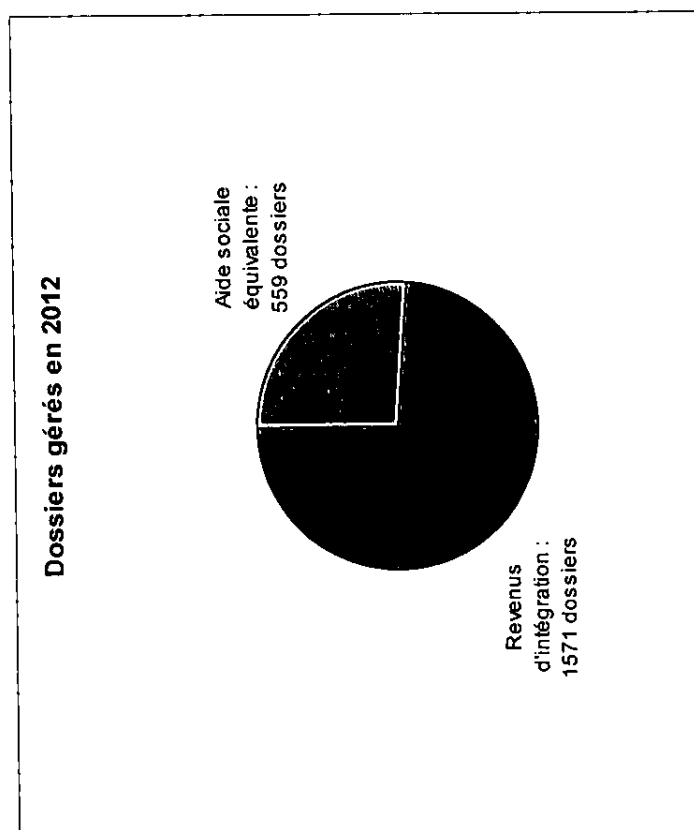


# MESURES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU CPAS



# Mesures liées au fonctionnement du CPAS

## 1. Diminution du nombre de dossiers

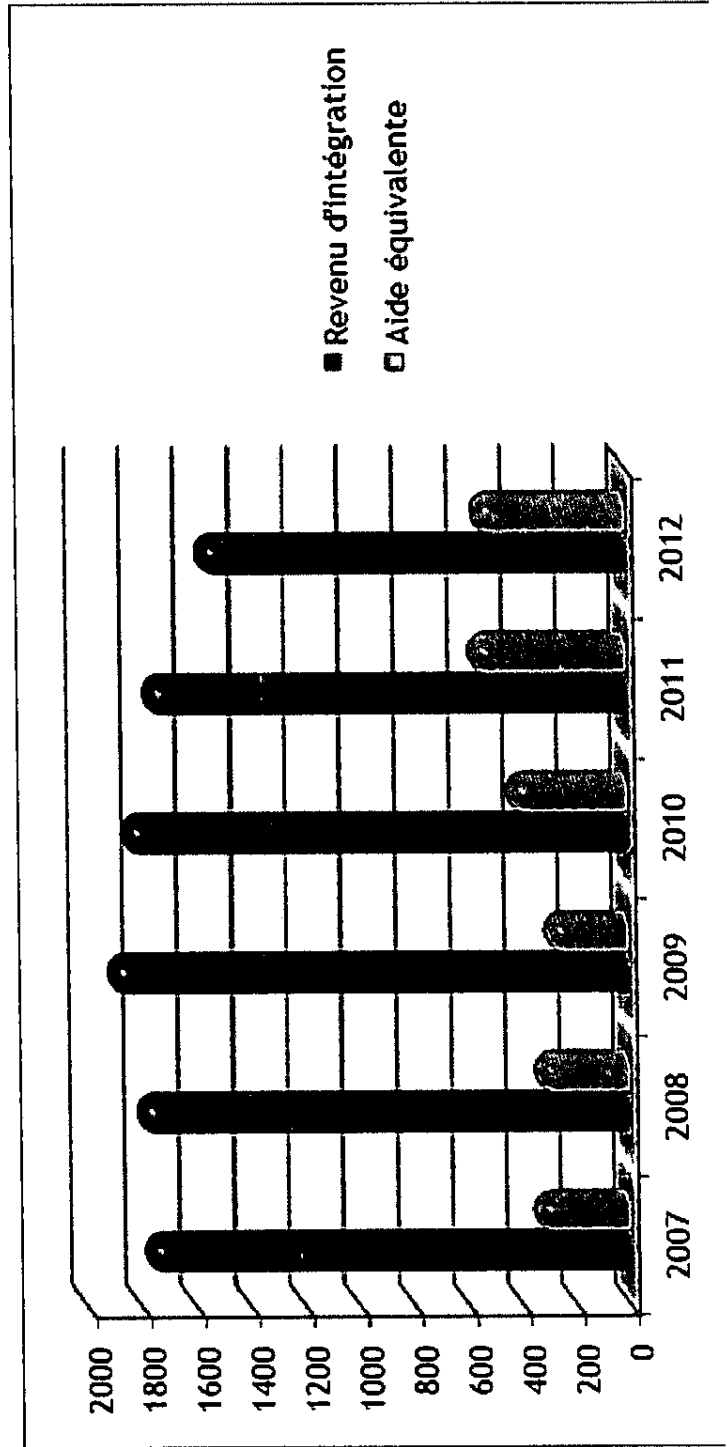


En 2012, les travailleurs sociaux ont géré plus de **2000 dossiers** (moyenne mensuelle sur base annuelle)



# Mesures liées au fonctionnement du CPAS

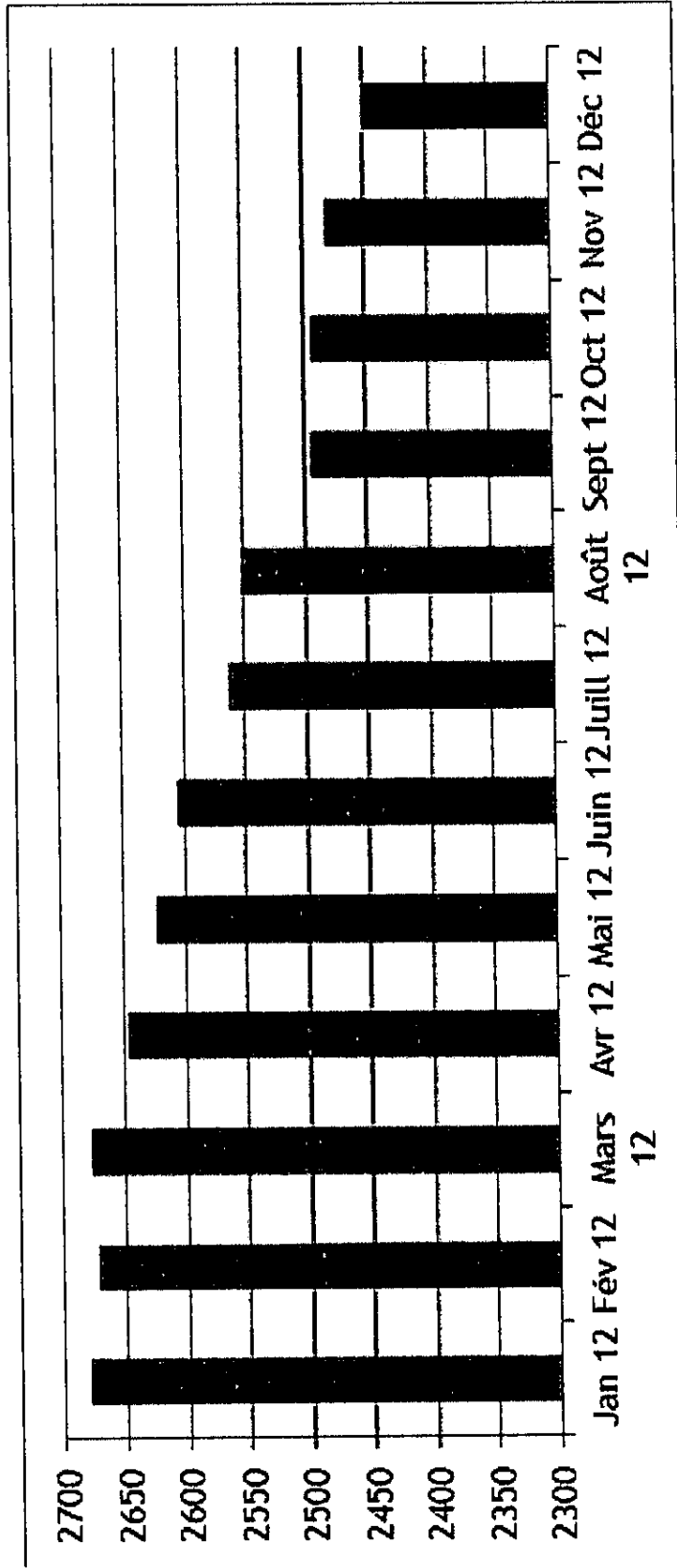
Evolution du nombre de dossiers de demande de RI et Aide équivalente entre 2007 et 2012





# Mesures liées au fonctionnement du CPAS

Evolution du nombre de dossiers pour l'année 2012 à l'aide générale



## Mesures liées au fonctionnement du CPAS

Comme le montrent les tableaux, les chiffres du RI ont baissé depuis 2 ans.

Cette diminution est due à :

- une analyse très individualisée des dossiers
- une politique d'octroi rigoureuse
- un travail de synergie entre le service de l'Aide générale et le service juridique

→ Objectif : continuer sur cette lancée !

## Mesures liées au fonctionnement du CPAS

### 2. Amélioration du cadre de vie des travailleurs sociaux

- Concrétisation du déménagement du DUS
- Déménagement de l'ISP à moyen terme
- Rassemblement des 3 antennes sociales et de l'Aide générale

### 3. Amélioration de la gestion des ressources humaines

- Balanced Scorecard
- Règlement de travail
- Nominations



**Merci pour votre attention**

Budget CPAS 2013.

Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Président du CPAS

Chers Collègues.

Je tiens d'emblée à remercier Madame le Secrétaire, les responsables des services et leurs collaborateurs pour leur efficacité, leur disponibilité et la précision de leur travail.

Mais le document qu'on nous propose ce soir ressemble moins au budget du CPAS qu'aux élucubrations de son président.

Eh oui il a fait ça tout seul, dans son coin, sans grande concertation avec les services, mais mieux encore sans aucune concertation avec son partenaire de majorité qui s'est retrouvé à voter à contre cœur un budget dont il ne partage ni les objectifs ni les moyens.

Encore une pierre supplémentaire dans le jardin de la maison CDH - MR.

Nous relevons entre-autres au niveau de l'Ordinaire, un manque évident de moyens pour y mener, voire maintenir les politiques d'actions sociales, par exemple en matière d'insertion socioprofessionnelle (35 au lieu de 42 art. 60 dans le secteur de l'économie sociale), d'aide à l'enfance précarisée (non-remplacement d'un membre de l'équipe partant à la retraite, d'aide médicale et frais médicaux avec une forte diminution de l'allocation (-30.000 €).

Nous notons avec regrets l'augmentation de l'intervention des ASBL dans la mise à disposition de bénéficiaires en article 60 visant la neutralité financière, mais limitant de facto l'intérêt ou la possibilité de certaines ASBL.

Ne négligeons pas non-plus la possibilité pour elles de se tourner vers d'autres CPAS qui proposent aussi qui ont aussi une politique d'insertion par article 60.

En MR nous voyons avec satisfaction le début assez spectaculaire des travaux de la nouvelle MR à Stembert projet mis en place par la précédente majorité, à ce sujet comme elle s'y était engagée Madame la Ministre Tillieux et le gouvernement wallon ont doublé le montant du subside en octroyant 2.354.000 € supplémentaires.

L'augmentation de l'allocation « intervention des personnes et des familles dans les frais d'hébergement » traduit-elle une volonté de sélection financière des candidats à l'hébergement, négligeant les plus faibles de nos aînés, nous y serons extrêmement attentifs.

De même, nous serons attentifs au maintien de la qualité de l'hébergement et des soins dans nos seigneuries, de récentes décisions de non-remplacement de personnel en congés, nous font craindre à ce sujet.

L'augmentation de 20% du prix des repas à domicile (de 3,84 à 5,34 €)! doit faire l'objet d'accord de tutelle et pour l'obtenir le CPAS doit offrir ce service à tous les verviétois et procéder à des enquêtes sociales pour moduler le pris en fonction des revenus, elle est donc impraticable actuellement.

Pour l'aspect fonctionnement :

Les trop faibles montants inscrits pour les dépenses en énergie, suite à la longueur de l'hiver passé sont probablement déjà presque entièrement utilisés, il nous faudra donc, non pas un hiver doux, mais un hiver torride pour qu'elles soient suffisantes.

Pas d'inscription pour certaines maintenances et entretien dans la plupart de nos bâtiments, notamment nos logements pour personnes âgées.

Concernant le personnel une diminution d'1,5 etp des travailleurs sociaux sur base des dossiers indemnisés, les autres nécessitant autant si pas plus de travail, elle se fera au détriment de la capacité de travail, 1 etp en moins à l'aide à l'enfance précarisée.

Par contre un cabinet du Président qui compte 3 personnes, pour une précédemment, vis-à-vis des réductions d'emploi c'est scandaleux.

Peu, fort peu de nomination, juste ce qu'il faut pour ne pas rembourser les aides obtenues, peu d'examens organisés, très mauvaises indications à son égard lorsque l'on veut soi-disant un personnel motivé.

Nous notons l'inscription en recette d'un montant de plus de 50.000 € pour la récupération du salaire d'un délégué syndical auprès de lui ou de son organisation syndicale !



La cotisation pension supplémentaire est inscrite à hauteur de 356.877 €, les dernières informations que vous avez reçues font état de plus de 1,3 mi en 2013 et 1,4 mi en 2014, si elles se vérifient que ferez-vous ?

Quant aux perspectives futures la décision de la ville d'augmenter la dotation en faveur du CPAS de 1% à partir de 2014 au lieu des 2% actuels va encore diminuer les moyens disponibles pour mener une politique proactive dans les domaines sociaux et de l'emploi, si toutefois ce qui est à craindre elle ne mette en difficulté l'ensemble de l'institution entraînant des décisions graves de restructuration à l'égard du personnel tout en supprimant des services aux bénéficiaires, c'est tout à fait inacceptable.

A l'extraordinaire :

Hormis les grands travaux des maisons de repos.

Quelques travaux au niveau des ascenseurs dans nos bâtiments.

Mais surtout un vaste programme de vente du patrimoine du CPAS, pas moins de 6 maisons et un terrain seront proposés à la vente, sans effet sur le budget actuel, mais avec des conséquences sur la politique sociale que comme majorité vous allez mener.

Car le budget au-delà des documents officiels, c'est surtout aussi la traduction de la politique décidée par la majorité et portée par son Président.

Nous commencerons donc par vos décisions en matière d'apprentissage du français, 40.000 € sont dédiés à cet effet, vous procédez par appel à projet parmi lesquels vous choisirez par niveau un projet à soutenir.

Cela nous semble relever de l'arbitraire et au travers de vos déclarations on peut presque être sûr de vos choix.

Est-ce au CPAS à initier ce type d'action, ne devons-nous pas soutenir ce qui existe et qui est légalement reconnu et contrôlé, de plus 40.000 € c'est beaucoup dans l'absolu, mais dans ces actions c'est très peu pour engager, développer des locaux..., un bling bling de plus.

En insertion socioprofessionnelle, nous avons évoqué la diminution des possibilités d'article 60 en économie sociale et la situation dans laquelle vous

mettez certaines ASBL, mais où sont vos nouvelles initiatives en la matière, le nouveau programme du fonds social européens est en route au niveau appel à projets et comportent des possibilités financières plus importantes que par le passé pour la mise à l'emploi.

La procédure sera connue en septembre et la rentrée des demandes dans les semaines qui suivent, où sont vos projets en la matière, nous n'en avons rien entendu, ils n'existent pas, alors que vous faites de l'emploi un cheval de bataille, une annonce de plus.

C'est pourtant pour en avoir de nombreux témoignages, dans le milieu du travail que l'apprentissage du français s'avère le plus efficace.

Vous, majorité MR-cdH vous supprimez les antennes sociales de la rue des Fabriques et de Saint Remacle, décisions prises à quelques uns, sans évaluation correcte et sans concertation avec les acteurs et utilisateurs de ces décentralisations.

Ces antennes ont été mise en place, afin d'éviter la concentration du public dans un seul lieu, limitant ainsi les risques de difficultés.

Elles visaient aussi une localisation dans le milieu de vie des bénéficiaires et permettent une visibilité sociale dans ces quartiers faisant apparaître les abus et les situations difficiles.

Que proposez-vous à la place des antennes.

Une recentralisation en un seul endroit et quel endroit avez-vous visité avec différents services, les anciens locaux de la banque ING place Verte à louer depuis un certain temps, est-il vraiment judicieux de placer au 1<sup>er</sup> étage de ces locaux, à cet endroit les services au public de l'aide sociale.

Vous inscrivez pour cette location 100.000 € au budget, plus quelques montants pour frais et charges, voilà bien une curieuse décision mesdames et messieurs de la majorité, inappropriée, coûteuse et qui va surtout profiter au propriétaire.

**C'est comme vendre sa maison pour aller vivre à l'hôtel.**

C'est proprement scandaleux.

Si vraiment après une évaluation sérieuse, c'est un regroupement qui s'avère le meilleur choix, des possibilités existent dans des bâtiments qui seront libérés dans les 2 ans et où pourraient être regroupés et développés d'autres services, nous pensons aux 2 maisons de repos, qui seront inutilisées en 2015, mais bien équipées et transformables à moindre coût, par des équipes en formations organisées en interne et participant à l'insertion.

Ces équipes en partenariat avec des opérateurs pourraient aussi progressivement rénover les logements de la rue du Paradis occupés par un public âgé ou en difficulté, de nombreux exemples existent près de nous, mais pour cela il faut la volonté politique.

Non vous préférez la facilité apparente de la vente, tout comme celle de la maison « entre-nous » à Petit-Rechain privatif ainsi les rechainois, d'une utilisation sociale et culturelle, d'une extension possible de l'école communale, d'un projet de crèche, d'une possibilité pour les scouts.....

Tout cela, dans un bâtiment en ordre, avec des cuisines, beaucoup d'espace, un jardin, un double accès, mais qui ne représente, vu la déclivité et la faible largeur que peu d'intérêt pour d'éventuels promoteurs !

Pour cela encore, il faut le vouloir.

Vos fortes et régulières déclarations souvent populistes, M le Président sont interpellantes et inquiétantes.

Accorder l'aide à ceux qui le méritent dites-vous !, le jeune drogué, alcoolique qui a quitté les études et vit dans la rue, l'étranger qui arrive chez nous avec un vécu terrible dans son pays et qui a du mal à s'intégrer, allez-vous les aider ou allez-vous les juger.

La loi nous impose non pas de condamner, mais d'aider ceux qui en ont besoin et ce ne sont pas des décisions arbitraires, excessives qui feront que leur situation se solutionne ou s'améliore.

Si vous avez besoin de visibilité électorale, le CPAS, lui a besoin d'actions sociales efficaces.

Faire les choses possibles, utiles et efficaces et non pas dire ce qui plaît, mais que l'on ne saura pas heureusement légalement réaliser.

M le Bourgmestre, mais où sont donc les accents démocrates humanistes dans cette politique, **l'orange n'a-t-elle plus de jus, est-elle à sec, avons-nous comme dans « tintin » à faire à des oranges bleus.**

Je sais, vous allez nous dire qu'il faut réfléchir, concerter, discuter, en somme **envisager de regarder pour voir**, mais entre-temps d'autres décident.

Allez-vous laisser cette politique de restriction, sans nouveau projet, sans perspective faire passer la politique de l'action sociale, vers une politique de l'agression sociale.

Irresponsable, il n'y a pas d'autre mot.

Merci pour votre attention.

## Conseil communal du 29 avril 2013

### Budget du CPAS : Intervention du CDH

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,  
Chers Collègues,

Je ne vais pas ce soir m'étendre sur une analyse pointue du budget du CPAS 2013.

En effet, le groupe cdH au CPAS, a déjà émis des remarques au conseil de l'action sociale et il serait répétitif et ennuyeux de les réitérer ici.

D'abord et avant tout, nous souhaitons **remercier le président de CPAS et à travers lui, tous les acteurs** qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Cet exercice reste toujours extrêmement ardu, surtout dans le contexte de rigueur actuel que nous connaissons.

Et que nous connaîtrons encore...

Car comme nous l'avons déjà dit lors de la présentation du budget communal, le **nécessaire équilibre exigé par l'Europe** à l'horizon 2015 s'applique non seulement à la Belgique mais aussi par ricochets aux pouvoirs locaux et aux entités liées à la ville, notamment la Zone de Police et le CPAS, sont aussi contraints au même exercice de rigueur et de responsabilité que l'est la ville de Verviers.

Et au delà de l'intervention communale, les pouvoirs subsidiants tant du fédéral que régional, connaissent aussi des difficultés financières. **Il y a donc fort à parier qu'à l'avenir les moyens alloués vont stagner, voire peut-être diminuer.**

**Et c'est là, à la fois le paradoxe et l'enjeu essentiel, car si les moyens n'augmentent pas, les défis de sociétés eux s'accroissent !**

On peut mettre en exergue d'abord et avant tout, le vieillissement de la population qui nécessite une attention particulière.

L'allongement de l'espérance de vie et ce que d'aucun appelle le papy boom nous plongent dans un changement fondamental de société.

Nous devons **continuer à garantir une offre tant qualitative et quantitative de lits publics sur Verviers** et faciliter un maintien à domicile dans de bonnes conditions en augmentant les possibilités d'aide à la vie journalière.

Ensuite, il faudra répondre avec des politiques volontaristes, aux besoins de plus en plus criants d'**intégration tant sociale que socioprofessionnelle**. D'autant que les CPAS devront vraisemblablement faire face aux effets de la réforme de l'assurance chômage....

Cela implique donc d'une part de rassembler les moyens, de renforcer les rapprochements et d'éviter les doubles emplois comme l'annonçait notre déclaration de politique générale.

Je prendrais, pour ne donner qu'un exemple, la volonté affichée du Président du CPAS de donner une plus grande dimension au Relais Social Urbain de Verviers en stimulant davantage la participation des CPAS des communes voisines.

Et d'autre part, il faudra **renforcer les liens et les synergies avec le monde associatif**, notamment dans le champ social. Le monde associatif qui n'a évidemment pas pour vocation de se substituer aux pouvoirs publics, mais bien de développer un certain nombre de moyens d'action susceptibles de contribuer, le cas échéant en collaboration avec lesdits pouvoirs publics, en l'occurrence la Ville, au bien-être de la collectivité. Les associations qui contribuent à ces objectifs d'intérêt général sont donc de facto des partenaires potentiels de la Ville.

Tout doit selon nous être mis en œuvre afin que ces objectifs, pour peu qu'ils soient partagés, induisent des collaborations efficaces au bénéfice de la population et de tous les citoyens appelés à devenir toujours davantage **des acteurs responsables au sein de la communauté verviétoise**.

La Charte associative qui doit encore être finalisée précisera les modalités de ces collaborations qui doivent bénéficier aux uns et aux autres, chacun selon ses prérogatives.

Pour conclure, le budget présenté ce soir est donc dans la même logique de responsabilité et de courage, que celle de la déclaration de politique générale et du budget communal, il se propose de répondre aux grands défis sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle.

C'est pourquoi le groupe cdH votera positivement le budget du CPAS.

**Conseil communal du lundi 29 avril 2013.**  
**Intervention relative au point 42.**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Chers Collègues,

Le bienfondé du transfert du CSL vers la RCA n'est pas à mettre en doute... J'ai eu le plaisir de l'initier et cela allait dans le sens d'une plus grande cohérence quant à la gestion des infrastructures sportives. Le transfert du personnel de la MVS vers la RCA qui en découlait s'est opéré en fin de mandature passée, laissant la MVS avec des comptes à l'équilibre et une trésorerie saine.

La lecture de la Quinzaine a permis à Monsieur l'Echevin MOSON de rappeler toute la pertinence et toute l'importance de la RCA pour gérer les infrastructures, notamment les infrastructures sportives... A ce sujet, je constate que le CDH a modifié totalement son point de vue quant à l'utilité de cet outil de gestion, puisque, dans la presse locale, Monsieur l'Echevin des sports, par ailleurs administrateur délégué de la RCA, n'a pas hésité à reprendre quasi in extenso le programme du PS en matière d'infrastructures sportives, programme dont le bras armé devait être la RCA. Mais soit, ce n'est pas le premier revirement depuis le 14 octobre...et ce n'est même pas le plus surréaliste !

Toujours est-il que la modification des statuts de la MVS aurait dû constituer une occasion en or pour permettre à Monsieur l'Echevin des Sports de redéfinir les voies et moyens de cette ASBL communale, de mieux circonscrire son rôle et la façon d'articuler son action avec celle des autres structures compétentes en matière sportive.

Si je savais parfaitement comment articuler la politique sportive entre les différents acteurs que sont le service des sports, la RCA et la MVS, on peut légitimement s'interroger sur les desseins de M l'Echevin des Sports... Il reprend notre programme et les objectifs mis en place depuis plusieurs années. C'est très bien, mais il serait utile que le Collège communal précise qui fait quoi en la matière... Cela, comme de nombreux points, reste vague... Peut-être le Collège est-il divisé sur ce sujet comme il l'est sur le maintien de la trémie ou sur la l'acquisition d'un chapiteau à vocation culturelle...

Plusieurs acteurs sportifs m'ont en effet interpellé sur leurs craintes : diminution des allocations dédiées aux aides aux clubs dans le budget communal, moyens de la MVS et de la RCA revus à la baisse, ...

Je ne veux pas, ici, accabler l'échevin en charge... Mais sa période d'apprentissage doit maintenant se terminer et je souhaiterais, dans les prochaines semaines, qu'il précise de façon claire les objectifs poursuivis dans son échevinat et les voies qu'il souhaite emprunter pour les atteindre.

Nous ne souhaitons pas créer la polémique. Nous voterons donc ce point et fixons rendez-vous à l'Echevin des Sports.

Je ne doute pas qu'il trouvera, dans le chef de celui qui décide ... parfois sans réfléchir et dans le chef de celui qui réfléchit ... sans oser décider, deux précieux alliés !

Didier Nyssen,  
Conseiller communal.



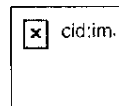
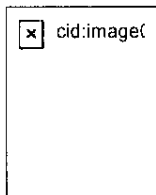
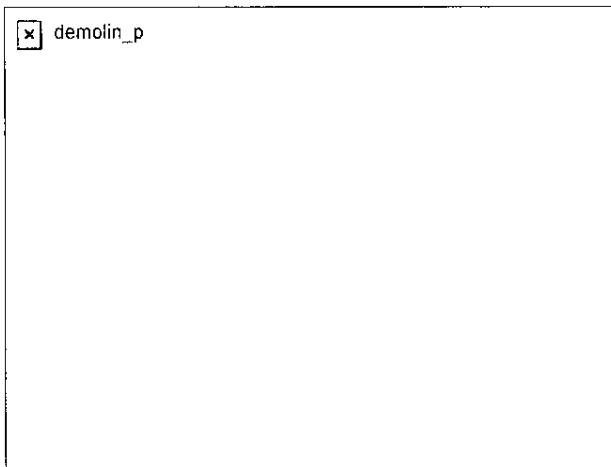
**De:** DEMOLIN Pierre

**Envoyé:** vendredi 26 avril 2013 8:39

**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège

**Objet:** TR: question orale

Question orale.



*N'imprimez ce mail que si cela s'avère nécessaire...*

---

**De :** malik ben achour [mailto:malikbenachour@hotmail.com]

**Envoyé :** vendredi 26 avril 2013 08:33

**À :** DEMOLIN Pierre

**Objet :** question orale

Monsieur le Secrétaire,

Je souhaiterais poser la question orale suivante à l'occasion du Conseil communal du 29 avril prochain :

Le secteur associatif a engagé une démarche tout à fait inédite à l'égard du Collège communal de Verviers. Le secteur, important à Verviers, entend en effet marquer une pause dans le processus d'élaboration de la Charte associative afin d'exiger du Collège qu'il clarifie un certain nombre de principes énoncé dans celle-ci. Le constat du secteur associatif est sans appel : il existe une contradiction manifeste entre les principes de cette Charte à laquelle le Collège prétend adhérer et les actes qu'il pose.

Quelles mesures le Collège entend-il prendre pour rassurer concrètement le secteur associatif et rétablir le lien de confiance avec lui ? Comment comptez-vous procéder pour changer radicalement de cap ? Dans quel délai comptez-vous proposer l'adoption et la mise en œuvre de la Charte associative ?

Bien à vous,

Malik Ben Achour  
Conseiller communal

Dans notre déclaration de politique générale, un article complet nous parle des associations. Celles-ci sont le ciment indispensable au bien vivre ensemble et à la cohésion sociale. Dès lors qu'elles remplissent des missions d'intérêt public, elles doivent bénéficier de soutien des pouvoirs publics en l'occurrence locaux ! C'est la base même des principes contenus dans la charte associative.

Cette charte est en cours d'élaboration avec pour buts de formaliser la reconnaissance, par le pouvoir public, de l'importance du secteur associatif. D'établir une connexion entre Ville et Associations afin de travailler ensemble. Il conviendra de favoriser un climat de confiance basé sur une réciprocité, transparence et sur une reconnaissance de leurs spécificités. Une incontournable autonomie des associations en fait partie quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs d'intérêt général partagés avec le pouvoir public local. Notre objectif est de la finaliser cette année...

La charte a pour vocation de constituer la base des engagements réciproques entre le secteur associatif et la Ville et d'un dialogue indispensable.

Afin de maintenir ce dialogue et d'amplifier le rapprochement et par là même une meilleure reconnaissance des uns et des autres, le Collège a décidé de rencontrer le monde associatif lors d'une réunion début mai durant laquelle sera abordé l'état d'avancement de la charte associative, la complémentarité avec le monde associatif mais aussi un temps, un espace d'échange. Ce temps de réflexion doit nous permettre de continuer à travailler ensemble dans l'intérêt de toutes et de tous et plus spécialement de l'ensemble des verviétoises et des verviétois.

1. Même si le travail pour créer la charte a été effectué par l'ensemble des 4 partis traditionnels en collaboration avec le monde associatif, ce n'est pas l'opposition actuelle qui doit nous dicter notre vision et notre manière d'agir.
2. Vous avez, Mr Ben Achour, travaillé pendant 1 an et demi pour faire avancer cette charte. Il reste encore à mettre au point, le comité de suivi et d'évaluation, le formulaire d'adhésion à préciser et quelques points à approfondir. Vous conviendrez avec moi que quelques mois supplémentaires me paraissent être raisonnables afin de finaliser **tous ensemble** cette charte des Associations.

## Question orale

### *de Muriel Targnion à Monsieur le Bourgmestre Marc Elsen*

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Dans le cadre des fonds FEDER pour la revitalisation urbaine du quartier Spintay, un comité d'accompagnement a eu lieu le 13 février dernier. La question du cautionnement afin de prémunir la Ville de Verviers contre tout risque de défaillance de l'investisseur privé y a été abordée.

Vu les risques indéniables qu'encourt le projet suite aux recours dont il fait l'objet, et en considérant le fait qu'aucun cautionnement n'a à ce jour été constitué, il a été proposé par la Ville qu'elle consulte le promoteur afin de savoir s'il accepterait que les acquisitions immobilières qu'il a effectuées pour réaliser ce projet servent de cautionnement.

Le 12 mars 2013, l'administration wallonne recevait le dossier relatif à l'amélioration de l'éclairage public du parking des Récollets afin d'effectuer un contrôle d'opportunité et de respect de la fiche projet. A cette date, le SPW n'avait toujours pas reçu de la Ville les documents relatifs au cautionnement et la proposition qu'elle désirait faire au promoteur afin de l'analyser.

Dans un courrier envoyé à la Ville du 19 mars, elle lui demandait de lui fournir les documents demandés au plus tard pour le 5 avril et qu'à défaut de réponse des délais posés, un avis défavorable dans le dossier relatif à l'éclairage du parking des récollets serait remis.

La Ville a alors demandé une prolongation des délais à la DGO4 arguant le fait qu'elle avait sollicité le Ministre Furlan afin de souscrire, en partenariat avec le privé, une garantie de 6.500.000 €.

La Direction de l'Aménagement opérationnel a décidé de refuser la demande de prolongation des délais posés par la Ville et a remis un avis défavorable à demande à la Ville :

1. Amélioration de l'éclairage public du parking des Récollets - contrôle d'opportunité et respect des fiches;
2. Aménagement du parking des récollets - engrangements supplémentaires ;

3. Réfection du chemin des Hautes-Mézelles et rond-point Martyr-Martreau-pont des Récollets - réaménagement des voiries et d'espaces publics - engagements supplémentaires et avenants 1 à 4.

Monsieur le Bourgmestre, comment expliquez-vous que la Ville ne réagisse que si tard sur des dossiers aussi importants pour Verviers ?

Quelle attitude la Ville de Verviers va-t-elle adopter suite à ces refus ?

Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, pour vos réponses.

Muriel Targnion  
Chef de groupe PS

## Projet de réponse à l'interpellation de Mme TARGNION

La problématique du cautionnement évoquée par Mme Targnion remonte à février 2010. Un courrier du ministre régional attirait déjà l'attention de la Ville sur cette question.

Le ministre invitait la Ville à lui adresser un courrier dans lequel elle confirmait ne pas recourir au cautionnement.

La Ville n'a jamais répondu formellement à cette demande du ministre.

Par ailleurs, ce n'est qu'en janvier 2011 que l'arrêté ministériel réintroduit le principe de 1 euro public pour deux euros privés dans le cadre d'opération de revitalisation.

Cette problématique du cautionnement n'a plus été évoquée par l'administration régionale jusqu'au Comité d'accompagnement du 13 février 2013.

Suite à ce Comité d'accompagnement, la Ville a écrit le 19 mars 2013 au ministre régional pour faire valoir toute une série d'arguments démontrant que le projet FEDER menée rue Spintay ne pouvait pas être considéré comme une opération de revitalisation urbaine au sens des articles 172 et suivants du CWATUPE parce que – notamment – les règlements FEDER interdisent tout logement.

N'étant pas, en lui-même, une opération de revitalisation urbaine, la Ville a considéré que le cautionnement demandé ne pouvait s'appliquer.

Le dossier en est là pour l'instant. L'administration régionale – tenue par ses propres délais, elle dispose d'un mois pour remettre son avis et passé ce délai sa décision est réputée positive – n'a pu qu'opposer un refus aux contrôles d'opportunité qui lui ont été demandés par la Ville dans l'attente de trouver une solution au cautionnement.

(Voir la proposition de la Ville contenue dans les courriers à la signature de M. le Bourgmestre).

La Ville a fait une proposition mais n'a toujours pas reçu de réponse de la Région.